



Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES

STOP A NOS MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL

Menaces sur les normes en BCD EPL

Certaines CASPE veulent imposer de nouvelles normes en BCD et EPL.

Le nombre d'enfants accueillis passerait de 10 à 14 en EPL et de 15 à 18 en BCD, ne tenant pas compte du règlement de service des animateurs lecture.

De plus, le livret de sécurité Ville de Paris (voir page 8) précise bien que les normes en application sont bien de 10 en EPL et de 15 en BCD. Ceci est acté par dispositions dérogatoires.

En cas de problème, vous pouvez contacter la CGT animateurs.

Badges

Par mesure de sécurité, des badges nominatifs sont imposés dans certaines circonscriptions de la Ville de Paris.

Cette mesure n'a pas été validée par la CNIL, ni par le CHSCT :

Nous refusons donc le port du badge nominatif.

Change

Depuis 2013, avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, de nombreux problèmes concernant le change des enfants, surtout en maternelle, ont émergé.

La Ville de Paris souhaite imposer cette tâche aux animateurs.

Nous refusons catégoriquement cette tâche supplémentaire, porteuse de risques : sécurité, intégrité physique des enfants, mise en danger des animateurs.

L'hygiène corporelle ne figure pas dans les missions de la filière animation.

Formations obligatoires

Nous avons interpellé le nouvel élu chargé des Affaires Scolaires sur le caractère obligatoire de ces formations.

Nous attendons la réponse de ce nouvel élu ainsi que celle de la Direction des Affaires Scolaires.

Livret de sécurité

Tous les animateurs de la Ville de Paris n'ont pas reçu le livret de sécurité :

nous demandons que tout animateur, titulaire, vacataire, contractuel soit en possession dudit livret.

Grève du 10 octobre 2017

Un mouvement de grève important a touché l'ensemble de la fonction publique et principalement la DASCO.

Un succès qui appelle d'autres mouvements pour la défense de notre statut, de nos acquis et de nouveaux droits.

Les raisons de notre colère :

salaire bloqué, journée de carence, retrait de la journée mère de famille, menace sur les congés bonifiés etc, etc.

Pour rappel voici quelques-unes des revendications que nous portons.

- Revalorisation de l'IAT2 à 100 €
- Revalorisation de l'APS à 500 € minimum
- Passage des normes d'encadrement des TAP à 10 enfants par animateur en maternelle et 14 en élémentaire
- En attendant le passage en catégorie B, revalorisation de la prime d'animateur lecture à 100 €
- Mise à disposition pour tous les animateurs de formations qualifiantes
- Arrêt immédiat des regroupements des centres de loisirs durant les vacances scolaires
- Retour de la mission d'hygiène corporelle des enfants au personnel qualifié.

Si vous souhaitez évoquer ces problèmes ou d'autres, notre permanence syndicale est à votre disposition le premier jeudi du mois ou sur rendez-vous

L'ANIMATION EST NOTRE METIER

Pour nous contacter 01.42.76.40.87 (répondeur si absent) ou portable : 06 81 39 89 53
Permanence tous les 1^{ers} jeudis du mois au 4 rue Lobau – 75004 PARIS (M° Hôtel de Ville)
De 14 heures à 16 heures (salle 114) - Site Internet : taper animateurs cgt paris –
Mail : syndicat.cgt-animateurs@paris.fr

Paris, le 24.11.17

Bulletin d'Adhésion CGT ANIMATEURS

Nom.....Prénom.....
Ecole.....Grade.....
Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens
Animateurs

3 Rue du Château d'Eau, Paris 10^{ème} - ☎01.44.52.77.05. – 📠 : 01.44.52.77.29